

ARRÊTÉ N° BO-2026-97-AT



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Portant

INTERRUPTION DE CIRCULATION

Sur la route départementale D901

Sur le territoire de la commune de SAINT-LÉONARD

hors agglomération

RÉFECTION DE L'OUVRAGE D'ART OA1803 ET REPRISE DE LA COUCHE DE ROULEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, adopté par délibération du Conseil départemental du 22 juin 2015, et par arrêté du Président de Conseil départemental du 21 septembre 2015,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière du 22 octobre 1963 modifiée par des arrêtés subséquents,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Saint-Léonard en date du 12/05/2026,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Outreau en date du 11/05/2026,

Vu l'avis réputé favorable de Au Directeur de la Direction des Routes,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande en date du 07/05/2026, par laquelle les entreprises FREYSSINET et EUROVIA PAS DE CALAIS, en vue d'exécuter des travaux de Réfection de l'ouvrage d'art OA1803 et reprise de la couche de roulement,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, de prévenir tout risque d'accidents, et de faciliter la réalisation des travaux, il convient de prendre des mesures réglementaires de circulation sur la D901 du PR 46+370 au PR 46+840, hors agglomération,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite temporairement, sur la D901 du PR 46+370 au PR 46+840 hors agglomération sur le territoire de la commune de **SAINT-LÉONARD**, entre le lundi 15 juin 2026 et le vendredi 25 septembre 2026, pour permettre l'exécution des travaux sus-visés. Ainsi que deux fermetures ponctuelles de la bretelle de nuit (21h à 6h) sur cette même période.

Article 2 : Cette réglementation consistera en :

- Interruption de la circulation

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place.

Pour les poids lourds par la N1 et la RD901E3 à SAINT-LEONARD et OUTREAU.

Pour les véhicules légers par la RD 940 à SAINT-LEONARD (centre).

Les 2 fermetures de la bretelle nécessiteront une déviation par la voirie communale Rue Nobel.

Plans annexés au présent arrêté.

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes et fermées conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié), explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais.

Article 4 : Il appartient à l'entreprise, si les circonstances l'exigent, d'effectuer un nettoyage de la chaussée après la fin des travaux, et d'une manière générale, de laisser la chaussée dans un état compatible à sa réouverture à la circulation publique, dans des conditions normales de conduites et de sécurité. A défaut, le Département exécutera, aux frais et risques de l'entreprise, toutes les opérations nécessaires à la réouverture de la chaussée à la circulation publique en toute sécurité. Dans cette hypothèse, le Département pourrait engager en outre, toutes les procédures contentieuses utiles au règlement de ce différend.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

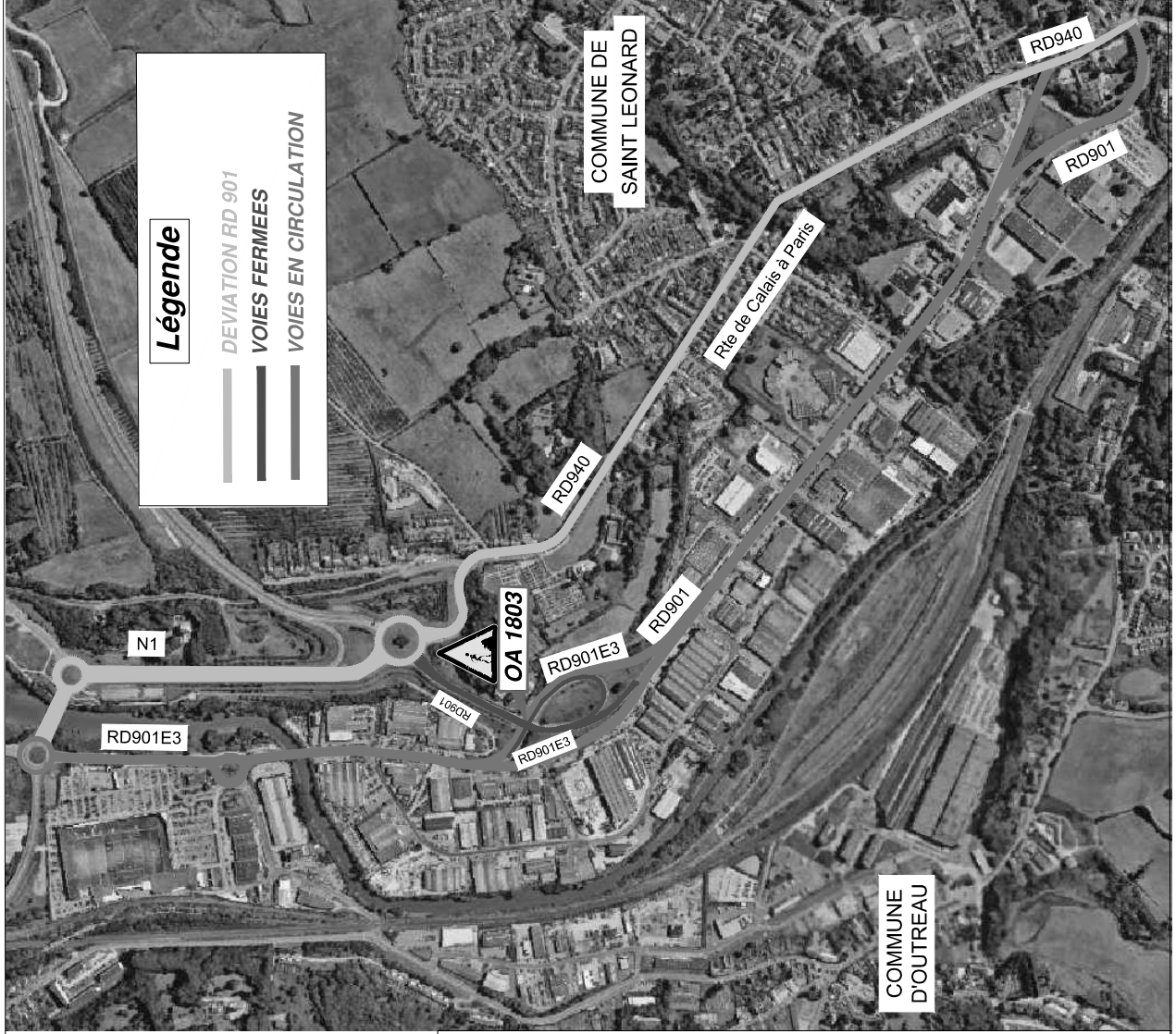
Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Pour le Président du Conseil Départemental

Wimille,
Le 18 mai 2026



Signé électroniquement par
Patrice DECOBERT
RESPONSABLE UNITE ETUDES ET
RESSOURCES



DIRECTION DE LA MOBILITÉ
ET DU RESEAU ROUTIER

SERVICE DES OUVRAGES D'ART
BUREAU MAINTENANCE

RD 901 SAINT - LEONARD

REMPLACEMENT DES APPAREILS D'APPUIS,
RECONSTRUCTION ET REPARATION
DES BOSSAGES PAR VERINAGE DU TABLIER

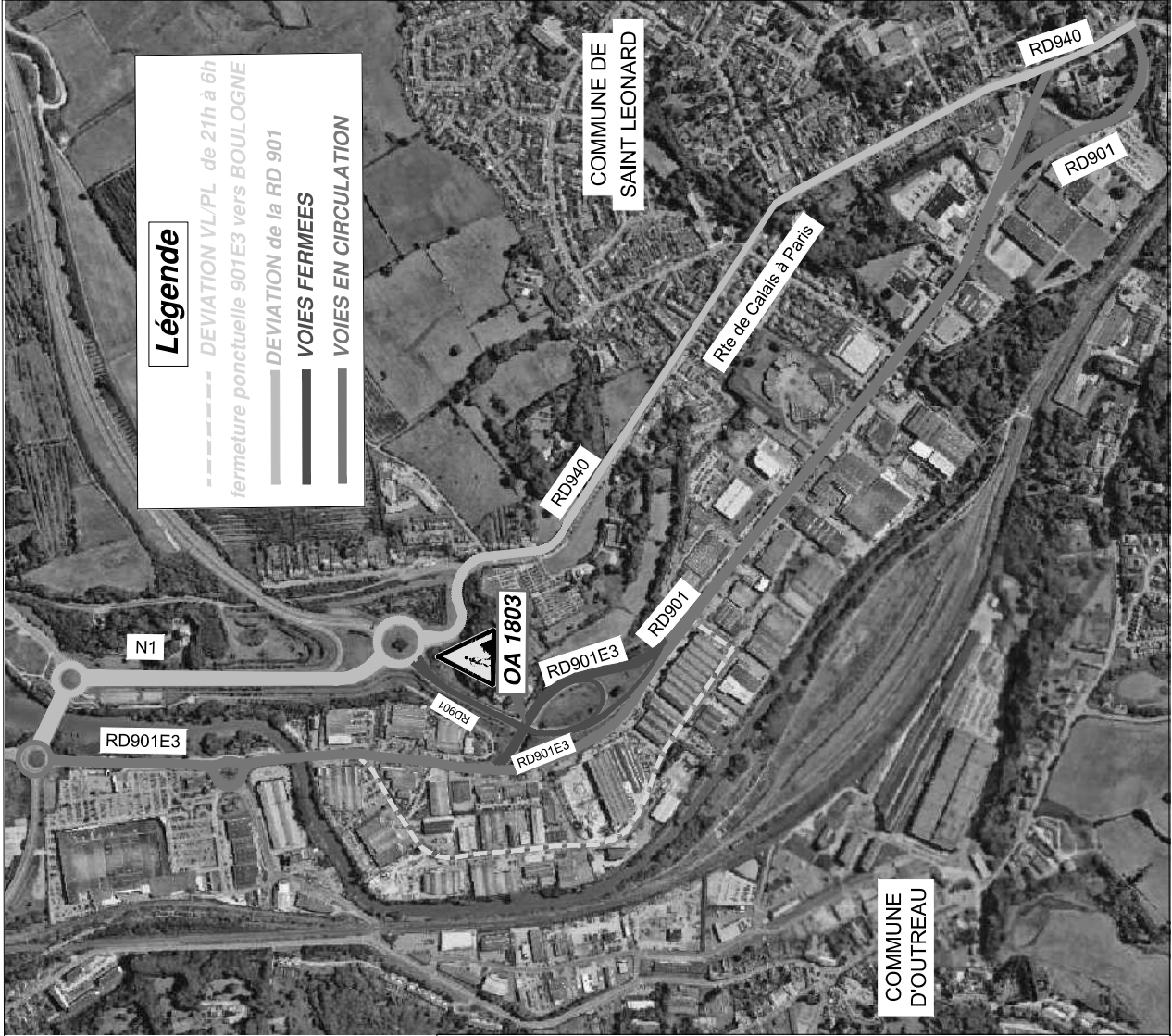
OA n° 1803 sur RD 901 E3

**PLAN DE DEVIATION
DE LA RD 901**

DMRE / B.M.O.A. Le Chef du Bureau de la Maintenance OA J.FOURNEL	D.M.R.R. / S.O.A. Le Chef du Service des Ouvrages d'Art G. LANDOUX	ENTREPRISE
A. ARRAS LE:	A. ARRAS LE:	

MODIFICATIONS	
---------------	--

n° de CLASSEMENT	ECHELLE:	DATE: Décembre 2025	n° de PIECE: 7a
------------------	----------	---------------------	------------------------



Légende

- DEVIATION VL/PL de 21h à 6h fermeture ponctuelle 901E3 vers BOULOGNE
- DEVIATION de la RD 901
- VOIES FERMEES
- VOIES EN CIRCULATION

62 Pas-de-Calais
Le Département

DIRECTION DE LA MOBILITÉ
ET DU RÉSEAU ROUTIER

SERVICE DES OUVRAGES D'ART
BUREAU MAINTENANCE

RD 901 SAINT - LEONARD

OA n° 1803 sur RD 901 E3

**PLAN DE DEVIATION
DE LA RD 901 E3**

REPLACEMENT DES APPAREILS D'APPUIS,
RECONSTRUCTION ET REPARATION
DES BOSSAGES PAR VERINAGE DU TABLIER

D.M.E.R. / B.M.O.A Le Chef de Bureau de la Maintenance OA J. FOURNEL A. ABRAS LE	D.M.E.R. / S.O.A Le Chef du Service des Ouvrages d'Art O. LANCQ A. ABRAS LE	ENTREPRISE
---	--	------------

MODIFICATIONS	
---------------	--